



COMMUNE DE SAMOËNS
33, PLACE DES DENTS BLANCHES
74 340 SAMOËNS

EXPLOITATION DU CHALET DES LACS

Salon de thé et/ou Bar et/ou Restauration type snack/restauration rapide

Trois années à compter du 03 mai 2025

CAHIER DES CHARGES

I. DESCRIPTIF DU BÂTIMENT COMMUNAL

La mise à disposition du bâtiment communal dénommé « **Chalet des Lacs** » comprend :

- Un bâtiment couvert,
- Une terrasse d'environ 100 m², dont une partie couverte,
- Un local comprenant des toilettes, adjacent au bâtiment couvert.

II. CONDITIONS D'EXPLOITATION

1. OUVERTURE

L'occupant pourra exploiter "Le Chalet des Lacs" pendant trois années à compter du 03 mai 2025. Une convention de mise à disposition temporaire du bâtiment sera conclue entre la commune et l'exploitant, à titre précaire et révocable, et ne sera pas renouvelable. La période, sur demande expresse de l'occupant à la commune, pourra être prolongée d'un mois lors de la dernière année d'exploitation.

Les horaires d'ouverture souhaités pour les trois années à compter du 03 mai 2025 sont les suivants :

- Du 15 mai au 30 septembre de 10h à 20h dont une obligation d'ouvrir tous les jours sur les mois de juillet et août et à minima tous les week-ends de juin et de septembre.

S'il le souhaite, l'exploitant pourra prolonger les heures d'ouverture en respectant toutefois le cadre des obligations fixées par les lois, ordonnances, arrêtés et règlements en vigueur.

2- NATURE DES ACTIVITÉS

Le bâtiment communal mis à disposition par la Commune sera destiné exclusivement à l'activité « Salon de thé et/ou Bar et/ou Restauration type snack/restauration rapide » sans possibilité de couvert à l'intérieur et l'exploitant s'engage à exercer cette activité selon les normes et usages de la profession.

3- CHARGES

- L'alimentation électrique sera à la charge de l'occupant. L'exploitant fera le nécessaire auprès de son fournisseur afin de s'assurer la fourniture en électricité.
- La consommation d'eau sera facturée par la Commune sur relevés du compteur, en présence des deux parties, en début et fin d'exercice.

Fait à SAMOËNS, le

Pour l'exploitant du "Chalet des Lacs",

Pour la Commune de SAMOËNS,
Le Maire
Jean-Charles MOGENET